

**LOGEMENT** | La région présente des niveaux plus élevés que la moyenne nationale. Le sujet n'influe pas sur les prix du marché mais il préoccupe certains particuliers. Pour se rassurer, des solutions existent.

# Mesurez votre exposition aux ondes

Anne-Laure Abraham

**QUAND ELLE A VÉRIFIÉ** sur Internet l'environnement de son futur appartement parisien, Catherine a repéré plusieurs antennes-relais sur le toit de l'immeuble situé juste à côté du sien. « On déménageait d'un 1<sup>er</sup> à un 5<sup>e</sup> étage alors, avant de louer, j'ai voulu vérifier quel était le niveau d'exposition aux ondes électromagnétiques. Je n'avais pas envie d'avoir de maux de tête... »

5G, wi-fi, émetteurs radio... Les ondes électromagnétiques sont partout autour de nous. Pour autant, « les niveaux d'exposition mesurés restent globalement faibles et très inférieurs aux valeurs réglementaires », assure l'Agence nationale des fréquences (ANFR), chargée de la gestion des fréquences radioélectriques et de la surveillance de l'exposition du public.

Pour en avoir le cœur net, la quinquagénaire a fait appel à Immonetic, une société qui décrypte, moyennant 19,99 €, le niveau d'exposition estimé de son logement. « J'étais allée sur le site de l'ANFR et j'avais vu que j'étais en dessous des seuils, mais parler avec le responsable d'Immonetic m'a permis de mieux comprendre et d'être rassurée. » Catherine doit emménager cette semaine dans son nouveau chez-elle.

## Des « points atypiques »

En France, la réglementation fixe des valeurs limites d'exposition mesurées en volts par mètre (V/m). Pour les réseaux sans fil les plus usuels, celles-ci sont comprises entre 28 V/m et 61 V/m selon les fréquences. En cas de dépassement des limites réglementaires, les émetteurs en cause sont immédiatement arrêtés. Mais des « points atypiques » exis-



Si la présence d'une antenne-relais vous inquiète, vous pouvez estimer en ligne l'intensité du champ électrique autour de votre bien.

tent : repérés grâce à des mesures de terrain, leurs niveaux sont plus élevés que la moyenne (comprise entre 1,2 V/m et 1,4 V/m), sans dépasser les seuils légaux.

« Il ne s'agit pas d'un seuil sanitaire, insiste l'ANFR. Le point atypique est un lieu où le niveau d'exposition dépasse substantiellement celui généralement observé à l'échelle nationale, mais qui reste bien en dessous des valeurs réglementaires. C'est un outil de vigilance et de réduction sans signification sanitaire. »

L'Île-de-France fait partie des zones avec des niveaux d'exposition plus élevés, « liés aux usages numériques plus denses », confirme l'organisme. Au niveau national, on

comptait 46 points atypiques en 2025 – repérés après des demandes de particuliers, des campagnes planifiées ou des contrôles ciblés. Parmi eux, 21 se situaient dans la région.

## Un seuil relevé au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Leur nombre a considérablement baissé depuis qu'un nouveau seuil a été fixé par l'ANFR, passé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 6 V/m à 9 V/m. Résultat : en cette fin mars, seuls 12 points atypiques sont comptabilisés en Île-de-France. Objectif affiché par l'instance : « Mieux tenir compte des niveaux observés aujourd'hui avec l'évolution des usages numériques et cibler les cas où des solutions pourront être mises en œuvre. » Un discours balayé par les associations militantes comme Priartem (Pour une réglementation des implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile) ou Robin des toits, qui jugent les risques sanitaires insuffisamment pris en compte et la réglementation trop permissive.

Lorsqu'un point atypique est détecté, « on demande aux opérateurs concernés de mettre en œuvre une nouvelle solution d'ingénierie pour réduire l'exposition, dans la limite où cela ne compromet pas la couverture et la qualité du service, précise l'ANFR. Si

ces conditions sont réunies et que c'est techniquement réalisable, les opérateurs doivent résorber ce point atypique. »

Lila, elle, a fait appel à l'ANFR il y a plusieurs années pour faire analyser son logement. Enceinte, elle voulait elle aussi se rassurer en raison de la présence d'antennes à côté de ses fenêtres. Après avoir rempli un dossier et fait venir un technicien gratuitement chez elle, elle a découvert que son logement était un point atypique, selon le seuil en vigueur à l'époque. « On a mis du papier peint blindé et on a prévenu notre propriétaire, qui nous a ri au nez, raconte la jeune femme. On est restés un peu, puis on a réussi à acheter ailleurs. Si j'avais vu une antenne à proximité directe de notre acquisition, on ne l'aurait pas prise. »

## Pas de décote automatique

« Il est déjà arrivé que des acquéreurs soient vigilants et nous questionnent, admet Frédéric Teboul, patron du réseau d'agences immobilières Fredélion. Mais ça n'est pas hyper fréquent. » Pour Franck Martin, le fondateur d'Immonetic, il n'existe pas de décote immobilière automatique liée aux antennes-relais. « L'effet sur les prix dépend surtout du contexte local (rareté du bien, tension du marché, visibilité et nouveauté de l'installation),

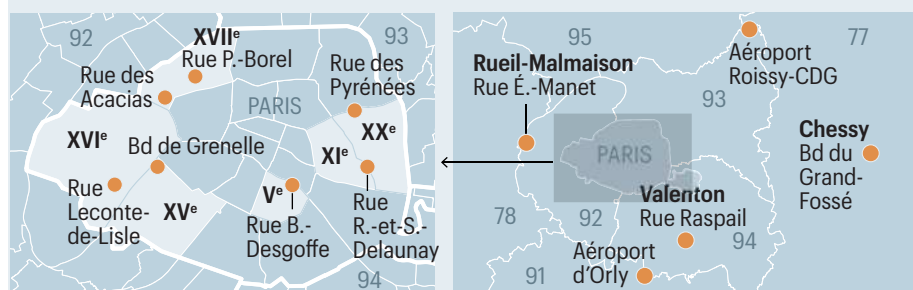
explique cet auteur d'un guide sur les ondes. Une nouvelle antenne peut surtout aggraver la baisse dans un marché déjà fragile, tandis que le temps a tendance à atténuer l'impact. »

Le site Cartoradio.fr de l'ANFR permet de consulter les mesures réalisées sur le territoire, et même de solliciter le déplacement d'un laboratoire pour des mesures précises. Le service est gratuit pour le demandeur mais nécessite le dépôt d'un dossier, ce qui peut prendre un peu de temps.

Le service payant proposé par Immonetic comprend quant à lui une estimation du niveau d'exposition à l'adresse demandée, ainsi qu'un rapport d'analyse, explicité lors d'un entretien. Marc, un habitant de Mitry-Mory de 52 ans, y a recouru pour tester sa maison, située face à un immeuble équipé de plusieurs antennes. Le Seine-et-Marnais a également sollicité Immonetic en tant que bailleur. Propriétaire d'un immeuble à Villeparisis, il a accepté l'installation d'une antenne-relais sur le toit du bâtiment il y a trois ans. « On n'a eu aucune demande de la part de nos locataires ou de notre syndic, mais on a souhaité documenter l'exposition du site et disposer d'éléments clairs, au cas où il y aurait des questions. » Bonne nouvelle : il n'est pas point atypique.

## Les bâtiments exposés en Île-de-France

● Mesures supérieures à 9 volts par mètre (V/m) relevées dans la région à la fin mars 2026



Source : Cartoradio.fr (ANFR) • Le Parisien-Infographie.